

Résultat des votes par résolution – AGO du 22 mai 2014

TIVOLY

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5 539 950 euros

Siège Social : 266 route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
R.C.S. Chambéry : 076 120 021

Résultat du vote des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2014

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

1ère résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et dividende

2ème résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

3ème résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Quatrième résolution – Approbation des conventions des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce

4ème résolution adoptée à la majorité
Nombre de voix Pour : 234 129 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 5 780 voix

Cinquième résolution - Autorisation à donner au directoire pour le rachat par la société d'une partie de ses propres actions

5ème résolution adoptée à la majorité
Nombre de voix Pour : 814 569 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 5 780 voix

Sixième résolution – Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire

6ème résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Septième résolution – Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant

7ème résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Huitième résolution – Pouvoirs à conférer

8ème résolution adoptée à l'unanimité
Nombre de voix Pour : 820 349 voix

Tours en Savoie le 23 mai 2014

www.tivoly.com TIVOLY est un groupe industriel qui a pour vocation la conception, la production et la commercialisation d'outils de coupe et de produits et services associés destinés aux professionnels de la fabrication et de la maintenance, aux artisans et aux particuliers.